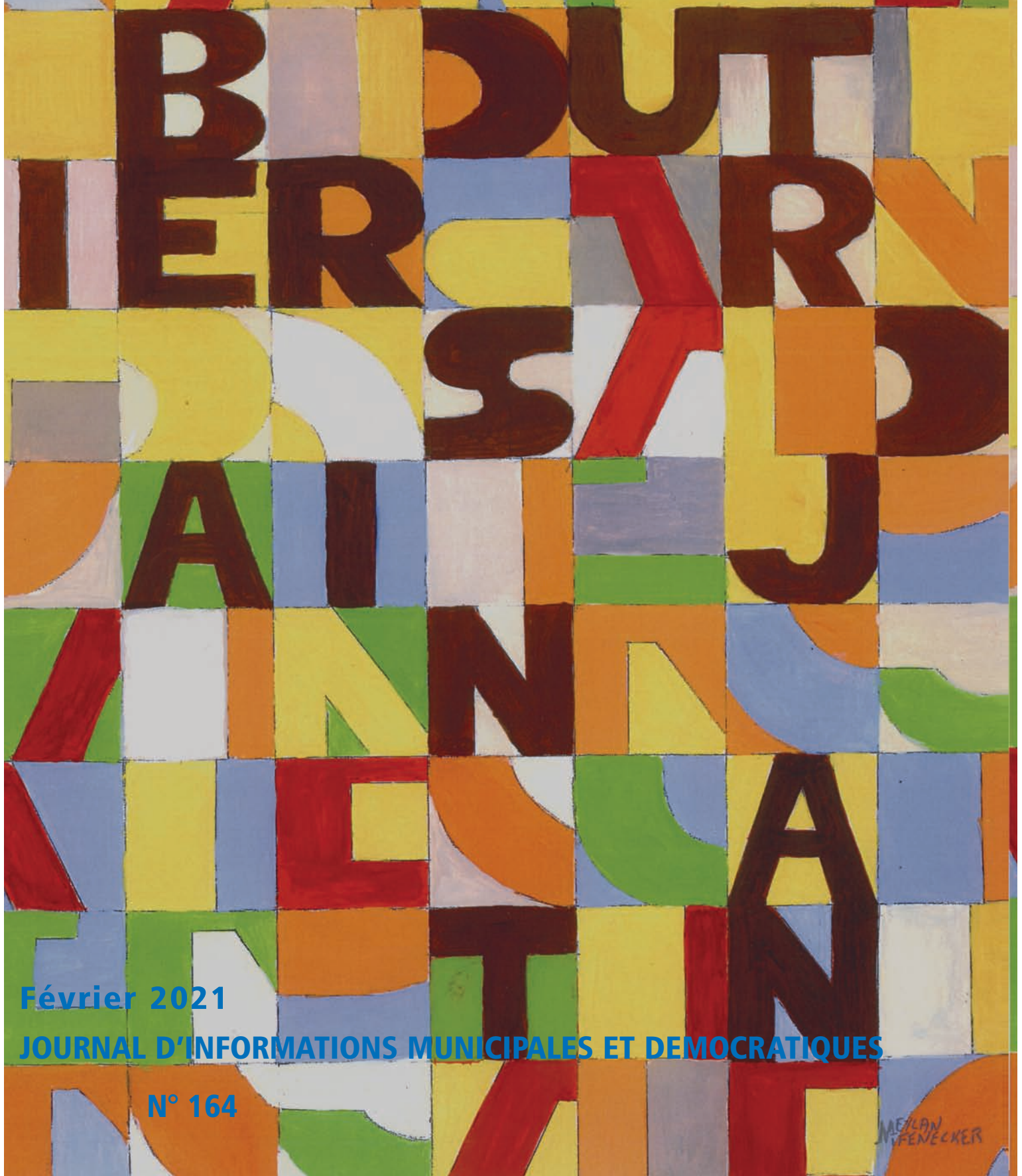




LES NOUVELLES



Février 2021

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET DEMOCRATIQUES

N° 164

MELAN
WENECKER





COMBIENS ?

par CENTURY 21



Découvrez
COMBIEN
vaut
votre bien
&
COMBIEN
d'acheteurs
sont intéressés

RDV dans votre agence ou sur century21.fr

CENTURY 21.
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.



SOMMAIRE...

- 1 La lettre du Maire
- 2 Équipe du Conseil Municipal
- 3 Calendriers des collectes
- 4 Conseil Municipal
- 11 Épaves
- 12 Quartier des écoles
- 13 Cérémonie du 11 novembre
- 14 Infos diverses
- 19 École
- 21 Vie associative et manifestations
- 26 L'Artetcréation
- 28 Le coin du jardinier et du cuisinier
- 30 Coin de réflexion
- 32 État civil. Donneurs de sang
- 33 Boutiers St Trojan et la fibre Rouhling
- 35 Histoires, Histoire
- 36 Avis

Parution du prochain journal en mai 2021

Février 2021 - N°164

Quarante quatrième année

Imprimé à 750 exemplaires

Rédaction Publicité Mairie

Couverture P. Meylan Nifenecker

CBCMut 10268472119

Gérant : Christian Dion

Dépôt légal : février 2021

Impression: AJ GRAFIK



La lettre du Maire

Soulagés que 2020 soit derrière nous! Nous serions tentés de le penser. En effet cette année difficile a mis à mal notre vie, nos libertés, notre quotidien.

Une année sous le signe de l'incertitude, la crainte, l'inquiétude et dont les conséquences économiques, sociales et sanitaires sont déjà lourdes. L'année 2021 nous apporte de l'espoir avec les vaccins. Il reste indispensable de continuer à respecter les gestes barrières afin de ne pas faire obstacle à cette solution tant attendue.

Dans ce contexte très anxiogène, nous avons eu de beaux gestes de solidarité, comme la confection des masques, l'entraide entre voisins.

Cette première année de mandat a été un vrai challenge et j'ai pu compter sur une équipe du Conseil Municipal impliquée et sur le personnel communal motivé pour faire avancer les dossiers et assurer le service public. Nous avons retravaillé les projets initiés lors du mandat précédent pour les adapter aux contraintes budgétaires et pour démarrer les travaux au cours du 1er semestre.

De nouveaux projets ont vu le jour comme la création d'un espace multi sports et d'un parking adossé au terrain de tennis.

Des investissements ont également été réalisés dans du matériel afin de réduire les dépenses de fonctionnement et de nous permettre de gagner en autonomie dans l'entretien de notre commune.

Au cours de cette année, la sécurité de la voirie communale sera une de nos priorités.

La réfection du chemin de Routreau et l'implantation de ralentisseurs sont déjà des dossiers programmés pour cet exercice.

La création d'un site internet pour la mairie est en cours: nous avons lancé un appel d'offres et attendons les devis.

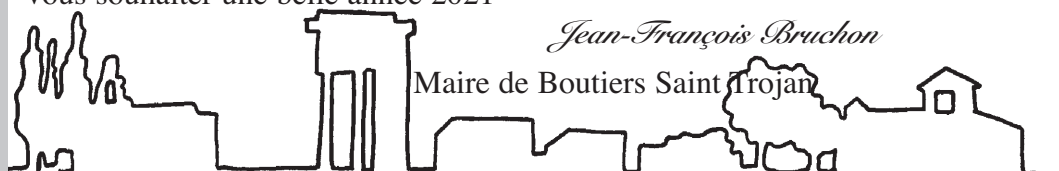
Toutes ces études doivent être chiffrées, afin de connaître le niveau d'intégration de ces dépenses dans le budget primitif qui sera voté fin février.

J'espère de tout cœur que nous allons très vite pouvoir profiter des manifestations proposées par nos associations qui représentent la dynamique de notre commune.

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2021

Jean-François Bruchon

Maire de Boutiers Saint Trojan





L'ensemble du conseil municipal (de haut en bas et de gauche à droite)

Christian Dion, Patricia Lagorce, Benoit Torcheboeuf, Sophie Laguerre.
Pascal Sadry, Nathalie De Lamarre, Michel Charruau, Éric Marquet.
Ludovic Fouquet, Frédérique Desmarest, Gaëlle Richard, Florian Chaumet.
Nicole Pouly, Jean Francois Bruchon, Martine Rouquet





CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DUS AUX JOURS FÉRIÉS

Bouders-saint-rojan

Vos jours de collectes sont

pour les sacs jaunes

vendredi matin

une fois par semaine

à partir du 2 janvier

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1	05 L1	09 J1	S1	K1	J1	D1	KH	V1	L1 FÉRIÉ 44	KH	S1
S2	K12	K12	V2	D2	K12	V2	L2	01 J2	S2	K12	J2	D2
D3	K13	K13	S3	L3	18 J3	S3	K13	V3	D3	K13	V3	L3 01
L4	01 J4	J4	D4	K14	V4	D4	K14	S4	L4	40 J4	S4	K14
K15	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	K15	S5	L5	27 J5	D5	K15	V5	D5	K15
K16	S6	S6	K16	J6	D6	K16	V6	L6	36 K16	S6	L6	40 J6
J7	D7	D7	K17	V7	23 K17	S7	K17	J7	D7	K17	V7	K17
V8	L8	04 L8	10 J8	S8	K18	J8	D8	K18	V8	L8	48 K18	S8
S9	K19	K19	V9	D9	K19	V9	L9	32 J9	S9	K19	J9	D9
D10	K110	K110	S10	L10	19 J10	S10	K110	V10	D10	K110	V10	L10 02
L11	02 J11	J11	D11	K111	V11	D11	K111	S11	L11	41 J11 FÉRIÉ	S11	K111
K112	V12	V12	L12	15 K112	S12	L12	23 J12	D12	K112	V12	D12	K112
K113	S13	S13	K113	J13 FÉRIÉ	D13	K113	V13	L13	37 K113	S13	L13	50 J13
J14	D14	D14	K114	V14	L14	24 J14 FÉRIÉ	S14	K114	J14	D14	K114	V14
V15	L15	07 L15	11 J15	S15	K115	J15	D15	K115	V15	L15	46 K115	S15
S16	K116	K116	V16	D16	K116	V16	L16	33 J16	S16	K116	J16	D16
D17	K117	K117	S17	L17	20 J17	S17	K117	V17	D17	K117	V17	L17 03
L18	03 J18	J18	D18	K118	V18	D18	K118	S18	L18	42 J18	S18	K118
K119	V19	V19	L19	16 K119	S19	L19	29 J19	D19	K119	V19	D19	K119
K120	S20	S20	K120	J20	D20	K120	V20	L20	38 K120	S20	L20	01 J20
J21	D21	D21	K121	V21	25 K121	S21	K121	J21	D21	K121	V21	K121
V22	L22	06 L22	12 J22	S22	K122	J22	D22	K122	V22	L22	47 K122	S22
S23	K123	K123	V23	D23	K123	V23	L23	34 J23	S23	K123	J23	D23
D24	K124	K124	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	K124	V24	D24	K124	V24	L24 04
L25	04 J25	J25	D25	K125	V25	D25	K125	S25	L25	43 J25	S25	K125
K126	V26	V26	L26	17 K126	S26	L26	30 J26	D26	K126	V26	D26	K126
K127	S27	S27	K127	J27	D27	K127	V27	L27	39 K127	S27	L27	02 J27
J28	D28	D28	K128	V28	L28	26 K128	S28	K128	J28	D28	K128	V28
V29	L29	13 L29	J29	S29	K129	J29	D29	K129	V29	L29	48 K129	S29
S30	K130	K130	V30	D30	K130	V30	L30	35 J30	S30	K130	J30	D30
D31	K131	K131	L31	22	S31	K131	D31	V31	L31	05	V31	L31 05



CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DUS AUX JOURS FÉRIÉS

service public des déchets

Bouders-saint-rojan

Ferrisoon

Vos jours de collectes sont

pour les sacs noirs

vendredi matin

une fois par semaine

à partir du 2 janvier

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1	05 L1	09 J1	S1	K1	J1	D1	KH	V1	L1 FÉRIÉ 44	KH	S1
S2	K12	K12	V2	D2	K12	V2	L2	01 J2	S2	K12	J2	D2
D3	K13	K13	S3	L3	18 J3	S3	K13	V3	D3	K13	V3	L3 01
L4	01 J4	J4	D4	K14	V4	D4	K14	S4	L4	40 J4	S4	K14
K15	V5	V5	L5 FÉRIÉ 14	K15	S5	L5	27 J5	D5	K15	V5	D5	K15
K16	S6	S6	K16	J6	D6	K16	V6	L6	36 K16	S6	L6	40 J6
J7	D7	D7	K17	V7	23 K17	S7	K17	J7	D7	K17	V7	K17
V8	L8	04 L8	10 J8	S8	K18	J8	D8	K18	V8	L8	48 K18	S8
S9	K19	K19	V9	D9	K19	V9	L9	32 J9	S9	K19	J9	D9
D10	K110	K110	S10	L10	19 J10	S10	K110	V10	D10	K110	V10	L10 02
L11	02 J11	J11	D11	K111	V11	D11	K111	S11	L11	41 J11 FÉRIÉ	S11	K111
K112	V12	V12	L12	15 K112	S12	L12	23 J12	D12	K112	V12	D12	K112
K113	S13	S13	K113	J13 FÉRIÉ	D13	K113	V13	L13	37 K113	S13	L13	50 J13
J14	D14	D14	K114	V14	L14	24 J14 FÉRIÉ	S14	K114	J14	D14	K114	V14
V15	L15	07 L15	11 J15	S15	K115	J15	D15	K115	V15	L15	46 K115	S15
S16	K116	K116	V16	D16	K116	V16	L16	33 J16	S16	K116	J16	D16
D17	K117	K117	S17	L17	20 J17	S17	K117	V17	D17	K117	V17	L17 03
L18	03 J18	J18	D18	K118	V18	D18	K118	S18	L18	42 J18	S18	K118
K119	V19	V19	L19	16 K119	S19	L19	29 J19	D19	K119	V19	D19	K119
K120	S20	S20	K120	J20	D20	K120	V20	L20	38 K120	S20	L20	01 J20
J21	D21	D21	K121	V21	25 K121	S21	K121	J21	D21	K121	V21	K121
V22	L22	06 L22	12 J22	S22	K122	J22	D22	K122	V22	L22	47 K122	S22
S23	K123	K123	V23	D23	K123	V23	L23	34 J23	S23	K123	J23	D23
D24	K124	K124	S24	L24 FÉRIÉ 21	J24	S24	K124	V24	D24	K124	V24	L24 04
L25	04 J25	J25	D25	K125	V25	D25	K125	S25	L25	43 J25	S25	K125
K126	V26	V26	L26	17 K126	S26	L26	30 J26	D26	K126	V26	D26	K126
K127	S27	S27	K127	J27	D27	K127	V27	L27	39 K127	S27	L27	02 J27
J28	D28	D28	K128	V28	L28	26 K128	S28	K128	J28	D28	K128	V28
V29	L29	13 L29	J29	S29	K129	J29	D29	K129	V29	L29	48 K129	S29
S30	K130	K130	V30	D30	K130	V30	L30	35 J30	S30	K130	J30	D30
D31	K131	K131	L31	22	S31	K131	D31	V31	L31	05	V31	L31 05

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 30 octobre 2020



Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, POULY Nicole, ROUQUET Martine, DEMAREST Frédérique, LAGORCE Patricia, RICHARD Gaëlle ; MM : BRUCHON Jean-François, CHARRUAU Michel, MARQUET Éric, TORCHEBOEUF Benoit, FOUQUET Ludovic, M. SADRY Pascal

Absents : Mme Sophie LAGUERRE a donné procuration à M. Jean-François BRUCHON.
M. Florian CHAUMET a donné procuration à M. Ludovic FOUQUET.
M Christian DION a donné procuration à M. Éric MARQUET.

Ouverture du Conseil Municipal par une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler sur le dernier compte rendu du conseil, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Demandes de subventions

- Demandes de subvention auprès de l'État au titre des amendes de police, en vue d'aider au financement des aménagements de sécurité aux abords de l'école prévu dans la 1ère tranche des travaux du projet d'aménagement de bourg pour la section Boutiers : rue des écoles.
- Subventions portant sur un montant de 35.000 € et 12000 € sur un projet s'élevant à un montant de 434.646,00 €, soit 50 % de la dépense plafonnée à 70.000 € HT et 30% d'une dépense plafonnée à 40 000 €.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit : subventions octroyées 174 512 euros, 47 000 en amendes de police, le reste en autofinancement et fonds propres et un emprunt de 100 000 euros.

Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la parution au journal officiel le 27 mars 2015, du décret fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz, et d'en fixer le mode de calcul, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire (PR' (redevance due)= 0,35* L (longueur en mètre)). Monsieur le Maire demande aussi au conseil municipal d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatations des chantiers éligibles à ladite redevance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Désignation du correspondant défense

M. MARQUET, correspondant défense sur les deux derniers mandats, fait une présentation du rôle de ce dernier.

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune est ainsi appelée à désigner par délibération un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller a vocation à être un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Benoit TORCHEBOEUF correspondant défense de la commune de Boutiers Saint Trojan.

Contrat AGUR - contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons l'obligation d'entretenir les poteaux incendies de la commune.

Dans ce cadre, l'entreprise AGUR, délégataire du service alimentation en eau potable du grand Cognac, propose à la commune une convention d'entretien et de réparation des appareils de lutte contre l'incendie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avis sur le rapport de la CLECT - gestion des eaux pluviales urbaines

Conformément au code général des impôts, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

La CLECT a approuvé à l'unanimité le 1er octobre 2020 le rapport n°28 d'évaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport n°28 de la CLECT du 1er octobre 2020 relatif au transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Délégation de la compétence de gestions des eaux pluviales urbaines

En application du Code général des collectivités territoriales, Grand Cognac est devenu obligatoirement compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1, depuis le 1er janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire.

En application du CGCT, la communauté d'agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de ses communes membres (article L. 5216-5 CGCT) .

Suite à la promulgation de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines est désormais possible et la conclusion d'une convention à cet effet est légalement autorisée.

En l'état actuel de connaissance patrimoniale et d'organisation en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, la commune de Boutiers Saint Trojan est la mieux à même de garantir la continuité de service sur son territoire.

La convention est conclue pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

La convention est assortie de modalités financières qui restent neutres pour la commune et Grand Cognac, à savoir que la modification à la baisse de l'attribution de compensation de la commune est intégralement compensée annuellement par la rémunération de la commune par Grand Cognac, via le versement d'une somme forfaitaire définitive.

Cette somme forfaitaire est basée sur la population municipale 2020 x 12 € (4€ au titre du fonctionnement et 8€ au titre des investissements).

Pour information, Grand Cognac va prochainement lancer un diagnostic dont l'objectif est d'identifier le patrimoine concerné par la gestion des eaux pluviales sur chacune des 57 communes de l'agglomération. Après cette étude, l'ensemble des communes et l'agglomération travailleront en concertation sur les

nouvelles modalités d'exercice de la compétence et les transferts financiers correspondants.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à Grand Cognac de déléguer à la commune de Boutiers Saint Trojan l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander à Grand Cognac la délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. et d'approuver les termes de la convention de délégation de gestion des eaux pluviales urbaines à conclure entre Grand Cognac et notre commune pour une durée allant du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2026.

Extension de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet du quartier de l'école

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la mission de maîtrise d'œuvre, conclue conjointement avec HANGAR 21 et HECA pour le projet du quartier de l'école, portait sur l'avant-projet et la constitution du dossier de permis d'aménager. Ces deux étapes sont sur le point de s'achever.

La poursuite du projet nécessite aujourd'hui d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases suivantes : étude de projet (phase PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (phase ACT), contrôle de la conformité des études d'exécution produites par les entreprises (phase VISA), direction de l'exécution des travaux (phase DET), assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (phase AOR).

Monsieur le Maire informe également que la proposition d'extension de mission présente également une option pour la réunion publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier les différentes missions énoncées ci-dessus aux deux prestataires qui ont réalisé les phases précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité:

- De confier à HANGAR 21 et HECA la mission allant des phases PRO à AOR soit :
 - Étude de projet (phase PRO),
 - Assistance pour la passation des contrats de travaux (phase ACT),
 - Contrôle de la conformité des études d'exécution produites par les entreprises (phase VISA),
 - Direction de l'exécution des travaux (phase DET),
 - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (phase AOR)
 pour un montant de 7 500 € T.T.C. réparti comme suit :
 - HANGAR 21 pour 3.300 € et HECA pour 4.200 €.
- De laisser à Monsieur le Maire le choix de souscrire à l'option "Réunion publique" pour un montant de 500 €.

Projet de terrain multisports

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un projet à l'initiative de la commission "Aménagement du territoire, équipements et espaces publics», a vu le jour.

Il s'agit du projet d'un terrain multisports extérieur et libre d'accès en lieu et place du terrain de tennis actuel qui ne sert plus.

Ce projet a pour objectif d'être un lieu intergénérationnel, ludique et pédagogique, et d'offrir un espace de jeu sécurisé et de proximité pour les enfants.

Les caractéristiques de ce terrain multisports sont les suivantes :

- Dimension de 29,62 x 15,16 M,
- Sol sportif en gazon synthétique sablé,
- Structure avec un habillage tout acier,
- 4 baskets goals brésiliens,
- Aménagements extérieurs : une table de pique-nique, un banc et deux poubelles

Plusieurs offres de prix ont été étudiées en commission. La proposition d'AGORESPACE a été retenue pour un montant de 68 051,00 € H.T. (soit : 81 661,20 € T.T.C.)

Des demandes de financement doivent être déposées auprès de plusieurs organismes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Financements	Dépense éligible	% de subvention	Montant
A.N.S	65 531	20 %	13 106,20
CAF	65 531	10 %	6 553,10
Conseil départemental	65 531	20 %	13 106,20
Fonds parlementaires	65 531	5 %	3 276,55
DETR	65 531	20 %	13 106,20
Grand Cognac	65 531	5 %	3 276,55
Fonds propres			15 626,20
TOTAL TRAVAUX H.T.	68 051		68 051

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De lancer le projet de terrain multisports,
- De retenir l'offre de l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 81 661,20 € T.T.C.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'opération de création d'un terrain multisports,
- D'inscrire les crédits au budget 2021.

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité - année 2020

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu des accroissements d'activités à l'école et à la cantine du fait de l'épidémie de COVID-19, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour des accroissements temporaires d'activité sur l'année 2020.

À ce titre seront créés au maximum 6 emplois à temps complet ou incomplet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C1 pour exercer les fonctions d'agent des écoles ou d'agent de la cantine.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Informations sur le dossier du quartier de l'école

Monsieur le Maire fait une présentation du projet avec les dernières modifications. Un plan est diffusé au conseil pour une meilleure visibilité.

Des modifications ont été réalisées pour le parking afin de réduire le coût budgétaire du projet. Le parking comptera 8 places avec la possibilité d'en créer plus si besoin dans l'avenir.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la facture reçue pour l'archéologie préventive réalisée sur le terrain devant l'école. Ce montant sera pris en compte dans le prix du m² lors de la vente des terrains.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est en cours à la mairie afin de passer à la facturation au lieu de la vente des tickets de cantine.

Mme POULY propose de regrouper toutes les vaisselles des différentes associations et de la mairie dans un espace commun dans la salle municipale.

La réalisation de cet espace sera fait par les services techniques.

Vendredi 27 novembre 2020

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, POULY Nicole, ROUQUET Martine, DEMAREST Frédérique, LAGORCE Patricia, RICHARD Gaëlle, Mme Sophie LAGUERRE ; MM : BRUCHON Jean-François, CHAUMET Florian, DION Christian, MARQUET Éric, TORCHEBOEUF Benoit, FOUQUET Ludovic, SADRY Pascal
Absents : M. CHARRUAU Michel

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 30 novembre 2020

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le dernier compte rendu du conseil.

Régime Indemnitaires IAT

Monsieur Le Maire informe le conseil que le calcul du montant des primes accordées au personnel communal va évoluer en 2021 en conformité avec le règlement de la fonction territoriale. Il informe également le conseil de sa décision de ne pas modifier l'enveloppe budgétaire dédiée aux primes pour l'année 2020 en raison des circonstances particulières et de la grande implication du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal délibère chaque année sur le régime indemnitaire pour définir l'enveloppe de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Il précise, en effet, qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération instaurant l'IAT pour la mettre en conformité avec les grades et effectifs présents dans les services.

Il rappelle le mode de calcul et les critères d'attribution de l'IAT et propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer les éléments nécessaires au paiement des primes.

Les attributions individuelles seront fixées par l'autorité territoriale en fonction des critères suivants :

- De la manière de servir et de la qualité du travail,
- Le grade de l'agent retenu pour le calcul sera celui de sa dernière situation.

Elle sera proportionnelle à la quotité d'emploi de chaque agent (nombre de jours et d'heures travaillés).

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.

Par contre, le versement des primes et indemnités ne sera pas maintenu pendant les congés de maladie ou d'accident de service.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'approuver l'enveloppe globale et les conditions fixées,
- Charge Monsieur le Maire de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés, étant entendu que les versements s'effectuent annuellement en décembre pour la totalité des agents.

Régime Indemnitaires IEMP

Monsieur le Maire demande la modification de l'article 8 de la délibération n° 5-11 du 27 novembre 2015 portant sur la mise en place de l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (IEMP). Il explique que cette modification a pour but l'équité du sort du versement des primes et indemnités pour l'ensemble des agents.

Il propose donc de modifier l'article en question comme suit :

- Le versement des primes et indemnités sera maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.

- Par contre, le versement des primes et indemnités ne sera pas maintenu pendant les congés de maladie.

Le Conseil Municipal adopte cette modification à l'unanimité.

M. MARQUET fait une présentation du RIFSEEP

Il s'agit du nouveau régime indemnitaire de calcul des primes des agents communaux qui sera mis en place en 2021.

Il est constitué de deux parties : l'IFSE (indemnités de fonctions, de sujétions, et d'expertises) et le CIA (complément d'indemnités annuel)

- IFSE (obligatoire)

Le montant est calculé en fonction : du niveau de responsabilité, de la catégorie, de la fonction, du groupe et de l'expérience

Les critères sont : l'encadrement / La technicité et la qualification / le degré d'exposition du poste.

Périodicité : Mensuelle avec une révision en cas de changement de fonction ou de grade.

Les critères sont fixés par les collectivités territoriales, le montant est plafonné.

- Le CIA (facultatif)

La commission relative au personnel communal doit se réunir le huit décembre 2020 pour fixer : les critères, les montants et la périodicité du versement.

Il est également prévu de planifier des entretiens périodiques et annuels avec les agents communaux.

Motion relative au SCOT

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la motion concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la région de Cognac.

Il s'agit de contester l'avis des services de l'État concernant la diminution moyenne de 46 % du rythme annuel de consommation foncière des espaces agricoles et naturels, qui semble trop forte pour les élus.

Dans cette motion il est dit notamment:

- que la crise sanitaire que nous traversons aura des conséquences sur les territoires ruraux qui deviennent attractifs, et devront demain pouvoir accueillir de nouvelles populations,
- que le SCOT prévoit de stopper la croissance du nombre de logements vacants et que les politiques de l'habitat menées et à venir sur le territoire de Grand Cognac entendent soutenir fortement la remise sur le marché des logements vacants du territoire.
- que le dynamisme économique de la filière du cognac et des spiritueux, lié à une production locale et non délocalisable, ne doit pas être menacé par des règles trop restrictives en matière d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols et que les 60 ha prévus pour la filière dans le SCOT sont d'ores et déjà insuffisants au regard des projets identifiés des maisons de Cognac.
- De préciser que le dynamisme de la filière économique du cognac et des spiritueux est facteur d'attractivité ; le territoire est un pôle d'emplois majeur qui aujourd'hui voit bon nombre de ses actifs habiter à l'extérieur de son périmètre, générant des déplacements pendulaires sources de nuisances et d'émissions de gaz à effet de serre.
- De rappeler que les prescriptions du SCOT conduisent à une réduction de 46% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, effort très conséquent pour notre territoire, encore plus marqué sur l'habitat avec 57% de réduction de la consommation foncière par rapport aux dix dernières années.
- D'émettre un avis favorable sur le SCOT de la Région de Cognac, mais avec une forte réserve sur la réduction de 46% du rythme annuel de la consommation d'espaces naturels et agricoles considérée comme trop drastique. Cette réduction entraîne des contraintes très fortes en matière d'ouverture à l'urbanisation, tant en habitat que pour l'économie, qui ne permettent pas d'assurer un développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir.

Cette motion est adoptée par 13 voix pour et une contre.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin d'acquérir une cellule de refroidissement pour la cantine de l'école d'un montant de 3224,90 €. Le montant sera pris sur le budget 2021.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture de l'église de Saint Trojan est en très mauvais état (Il a été constaté des trous dans le plafond du cœur). Un devis a été établi par un couvreur afin de remanier les tuiles pour un montant de 1 600€. Le montant sera pris sur le budget 2020.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une toiture (chemin de Routreau) a été abîmée par un camion. Et pose la question d'une éventuelle limitation du tonnage sur ce chemin.

La vitesse des véhicules sur cette route pose problème. Une limitation de la vitesse est évoquée ainsi que l'installation d'un stop à la place du cédez le passage au niveau de l'intersection avec la Grande Rue.

Il a été décidé d'aborder ce point au prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les devis pour la réparation de ce chemin ne sont toujours pas reçus.
- Un devis pour effectuer les travaux d'aménagement d'un parking derrière l'école est présenté. Vu le montant demandé, il a été décidé que les travaux seront effectués par les agents communaux et les conseillers municipaux.
- Il est demandé de modifier l'accès piéton à l'école maternelle (situé entre l'arrière de la cantine et le terrain de tennis) en installant le même revêtement que pour l'autre accès à la classe de maternelle. Est évoqué aussi le mauvais état de l'impasse de la grande rue.
- À l'école il y a 143 élèves inscrits.
En raison de la crise sanitaire les sorties sont en suspens, les photos de classe ont été reportées, et il y a deux services à la cantine.
Un exercice concernant le plan Vigipirate a été effectué.
- A propos du courrier adressé aux personnes de plus de 65 ans de la commune. 15 personnes se sont fait connaître, elles ont toutes été recontactées. Elles sont ravies de la démarche de la commune mais aucune n'a sollicité l'aide de la commune.
- l'APE organise le 18 décembre un décor « village de Noël » sur le terrain de tennis avec la participation de la mairie.
- Des devis concernant les alarmes de l'école ont été demandés.
Il faut sécuriser le tableau dans la salle de grande section de maternelle.

Vendredi 11 décembre 2020

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, POULY Nicole, ROUQUET Martine, DEMAREST Frédérique, LAGORCE Patricia, LAGUERRE Sophie, RICHARD Gaëlle ; MM : BRUCHON Jean-François, MARQUET Éric, TORCHEBOEUF Benoit, FOUQUET Ludovic, SADRY Pascal, CHAUMET Florian

Absents : CHARRUAU Michel

M. Christian DION a donné procuration à M. Éric MARQUET.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Cette décision permettra d'assurer une continuité de fonctionnement des services, en permettant au maire de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 580 621 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 145 155,25 €, soit 25 % de 580 621 €.

Les dépenses d'investissement concernées se montent à 130 000 € avec notamment:

8000€ de matériel de bureau et matériel informatique, 8 000€ de mobilier, 50 000€ en constructions et 50 000€ d'installations de matériels et outillages techniques. L'emploi des crédits pour 130 000 € est bien inférieur au montant maximum autorisé d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 déterminé précédemment à hauteur de 145 155,25 €.

Suite à cette délibération, Monsieur MARQUET fait une présentation du budget de la commune de 2015 à 2020.

Mise en place d'un STOP chemin de Routreau

Le conseil décide de modifier le cédez-le-passage en un STOP. Toutefois, l'autre côté de la rue étant étroit, il est demandé à la commission aménagement d'évaluer la faisabilité de la pose d'un autre STOP.

Enlèvement / mise en fourrière des véhicules

Madame POULY va procéder à un état des lieux afin de constater les véhicules problématiques sur la commune (stationnement très long sur l'espace public, véhicules épaves...). Des courriers seront envoyés aux propriétaires afin de procéder à l'enlèvement de leurs véhicules.

Questions diverses

- Madame DELAMARRE fait une présentation du permis d'aménager déposé pour le quartier de l'école. Des éléments du document ont été débattus comme par exemple les couleurs de volets, le grillage, les toitures, l'emplacement des chemins... De ce fait, il a été décidé de revoir ce projet en commission afin d'établir une réflexion sur les matériaux et les couleurs à utiliser afin d'harmoniser le quartier. A la suite de cela, il y aura une nouvelle présentation en conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'au vu du contexte sanitaire, il a été décidé que les traditionnels vœux du Maire n'auraient pas lieu.

- La banque alimentaire a récolté 8,6 tonnes sur la collecte 2020.

- Il est souligné le travail fait par l'APE pour les décorations de Noël de l'école.

- L'attention du conseil est attiré sur le manque de l'éclairage au niveau du passage piétonnier qui permet d'accéder au lotissement du Sept-un (passage entre 2 haies).

- L'Etat a transmis des masques inclusifs pour les enseignants. On s'étonne que les maîtresses de Boutiers n'aient toujours rien. La commune peut-elle intervenir sur le sujet.

Monsieur le Maire considère que la commune est déjà très engagée dans les solutions pour répondre à la crise sanitaire.

Il va contacter la Directrice pour avoir le mode d'attribution prévu par l'Inspection Académique.

POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ÉPAVES

La municipalité rappelle que les véhicules garés sur la voie publique ne peuvent y stationner plus de 7 jours consécutifs.

Nous constatons un nombre significatif de véhicules laissés à l'abandon sur l'espace public.

La municipalité demande donc aux habitants concernés de faire le nécessaire afin de conserver un environnement agréable au sein de notre commune.

Si la municipalité ne constate pas d'amélioration, des procédures de mise en fourrière seront enclenchées.

En effet, selon la loi n°2019-1461 du 27/12/2019, l'enlèvement des voitures abandonnées relève du maire de la commune.

En cas de non-exécution des mises en demeure adressées aux propriétaires de ces épaves, l'élu peut prononcer une astreinte allant jusqu'à 50 euros par jour de retard.

Et ce, que le véhicule soit garé sur la voie publique ou stationné sur un terrain privé.

L'astreinte court à compter de la notification de la décision la prononçant et jusqu'à exécution complète des mesures prescrites. L'application de l'astreinte et sa liquidation ne font pas obstacle à la mise en fourrière ou l'évacuation d'office du véhicule.

QUARTIER DES ÉCOLES

La mairie ayant fait l'acquisition de l'ensemble du terrain situé en face de l'école réalise un projet global pour embellir cette entrée de bourg dans la limite de ses moyens financiers :

- aménagement de voirie de la RD 156 pour sécuriser les accès de l'école (déviation et plateau)
- aménagement d'une place sous forme d'un espace vert avec parking et jeux d'enfants, accessible à pied par la rue des écoles et la rue du Petit Chemin
- création d'un éco-quartier : viabilisation de six lots destinés à la construction individuelle et un lot réservé à un équipement public futur

Les travaux sur le domaine public devraient pouvoir commencer avant l'été.

Les terrains viabilisés, de superficie comprise entre 500 et 650 m², seront mis en vente au printemps 2021.

Le Permis d'Aménager du Quartier des Écoles est en cours d'instruction auprès du service d'urbanisme de Grand Cognac : il s'agit d'un ensemble de plans et règlements qui régiront les constructions futures. Le conseil municipal a émis le souhait de faire éclore, sur cette parcelle située en cœur de bourg et très visible, un ensemble d'habitations de grande qualité qui s'intégrera parfaitement à l'esprit du bourg de Boutiers.

Les habitations devront être en grande partie mitoyennes et respecter un aspect classique de centre-bourg. Les bâtiments réalisés avec des matériaux à haute valeur environnementale et le plus possible bio-sourcés, comporteront au maximum 2 niveaux et respecteront une palette de couleurs correspondant à celle de l'Ouest Charente.

L'orientation des maisons est prévue pour avoir un accès direct sur la place de l'école qui sera le lieu privilégié de rencontres, tout en gardant une partie de jardin plus intime.

Le plan ci-dessous, extrait du Permis d'Aménager, montre la disposition générale des lots et les aménagements de viabilisation (trottoirs, entrées charretières et murets techniques) que la mairie va réaliser :



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Ce 11 novembre 2020, sous l'ombre planante du Covid 19, ils étaient six.

Six pour représenter les habitants de Boutiers Saint Trojan lors de la commémoration de la victoire et de la paix du 11 novembre, jour de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France.

En présence de Mme Pechevis (conseillère départementale) trois gerbes ont été déposées, une de la commune, une de l'Union Fraternelle, une du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire Jean François Bruchon a lu le message de Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Il est souligné dans ce discours que, depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe du soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe, à Paris. Cet anonyme représente tous nos morts et la mémoire de ces terribles moments. Mémoire que nous ravivons dans chacun de nos monuments aux morts et dans nos mémoires familiales.

Cette mémoire si bien entretenue par le livre «Ceux de 14» de Maurice Genevoix qui y a immortalisé le souvenir, l'héroïsme, les souffrances, la fraternité de tous ces «braves», qui par leur solidarité ont su défendre nos frontières.

Maurice Genevoix est entré au Panthéon, ce mercredi 11 novembre 2020, afin que tous ceux de 14 y entrent avec lui.

Mais n'oublions pas cette phrase de Jean Cocteau «le vrai tombeau des morts, c'est le coeur des vivants»

Cette année, pas de Marseillaise par les écoliers de Boutiers Saint Trojan, pas de verre de l'amitié....

L'année prochaine ... assurément !



Entre 1918 et 1926, 36 000 Monuments aux Morts furent érigés, sur lesquels ont été gravés les noms des «morts pour la France», de la ville ou du village.

Mais sur celui de la commune de Gentioux-Pigerolles (Creuse) a été rajoutée cette phrase

« Maudite soit la guerre »

qui est désignée par un enfant. Un orphelin habillé avec un sarrau, la blouse de l'écolier, en sabots, sa casquette à la main gauche.

Il lève le bras droit, le poing serré, en montrant les 63 noms gravés.

INFOS DIVERSES

○ CALITOM nous rappelle quelques gestes de précaution par rapport aux déchets usagés:

- **Pour limiter la transmission du virus** et éviter de contaminer les opérateurs de tri, ne jetez pas vos mouchoirs, masques et gants usagés dans les sacs jaunes.

Pour les jeter correctement, rassemblez-les dans un sac fermé avant de les jeter dans le sac (bac) noir avec vos ordures ménagères.

- **Déposez vos téléphones mobiles et smartphones hors d'usage** en déchetterie.

Ils seront recyclés par Ecosystem !

- **Les gros cartons** sont à déposer en déchetterie.

Seules les cartonnettes d'emballage vont dans les sacs jaunes.

- **Les cales en polystyrène** qui protègent certains articles vont en déchetterie où elles sont recyclées.

- **Les sangles en plastique, les chips et billes en polystyrène** sont à mettre dans le sac (bac) noir.

Un doute ? Rendez-vous sur : www.calitom.com/rubrique «où va ce déchet»

○ Nouveau matériel

La nouvelle tondeuse de la commune....



OO HUAWEI NOVO 5T
OO AI QUAD CAMERA

à ne pas mettre entre toutes les mains !



OO HUAWEI NOVO 5T
OO AI QUAD CAMERA



le nouveau broyeur dit
Banquette

○ Permanence à la mairie

Le CCAS de Boutiers Saint Trojan, en lien avec la commune, a décidé de mettre en place une permanence à la mairie afin de venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés dans l'accomplissement des démarches administratives.

Une aide sera fournie pour compléter et finaliser les dossiers papiers ou en ligne.

Merci de prendre contact avec la mairie au 05 45 32 12 60 afin de fixer un rendez-vous.

Le rendez-vous est nécessaire pour permettre une recherche anticipée sur la démarche administrative à réaliser, et éliminer les temps d'attente.

Préparation du terrain devant l'école pour le futur lotissement



○ Incivilités à Boutiers Saint Trojan



Chacun est responsable de ses déchets, acte de citoyenneté.

ON NE LE DIRAIT PAS!!

ÇA CONTINUE.

On écrit à nouveau à Monsieur le Maire

« ,,je suis passé rendre visite à mes parents à Boutiers, et quelle ne fut pas ma surprise de constater encore des dizaines de bouteilles en verre, au total 71, dans un bois appartenant à mes parents en bordure du chemin de la Maison Brûlée, à 200 m avant la fin de celui ci. Ces bouteilles ont été jetées dans la pente, d'autres sur le bas côté, on peut imaginer au printemps le passage du gyrobroyeur par les employés communaux....

Déjà au mois d'août j'avais dû ramasser au même endroit des dizaines de bouteilles C'est incompréhensible et écœurant, il y a un conteneur à verre un peu plus haut....»

Un autre petit rappel car le civisme est toujours de mise !

Ne jetez pas de matières solides dans les toilettes !

**LINGETTES CORPORELLES ET MENAGÈRES,
CHIFFONS ET SERPILLIÈRES,
SERVIETTES ET TAMPONS HYGIÉNIQUES**

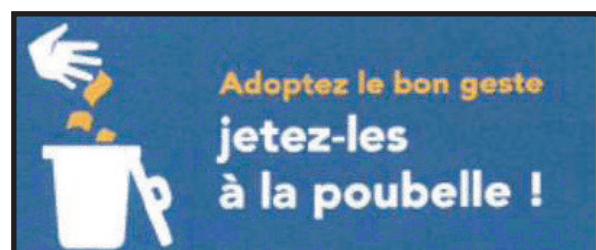
même « biodégradables », ne sont pas solubles dans l'eau !

Ils s'accumulent et forment des bouchons dans les canalisations, bloquent les pompes et provoquent des débordements dans nos rues.

En cas de problème les numéros d'urgence sont les suivants :

Eau potable : AGUR n° 09 69 39 40 00

Assainissement : SAUR n° 05 87 23 10 08





Un nouveau revêtement pour la route de Corbières !!

On remercie le généreux donateur!

Nous ne pouvons que déplorer ce type de comportement, qui ne peut que générer de la dangerosité sur la voirie.

PROFIL CROISÉ . Quelques chiffres qui sont dus au groupe Ithéa

-1,5 % L'évolution annuelle moyenne de la population de la commune depuis 2012, soit -22 individus en moins chaque année

17 Le nombre de naissances enregistrées en 2019 pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 10 décès

201 HAB./KM2 La densité de population pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 92 hab. / km2 pour la CA du Grand Cognac

525 € Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant pour Boutiers-Saint-Trojan en 2019, contre 714 € pour les communes de même strate du département

908 € Le potentiel financier par habitant de la commune , contre 953 € pour les communes de même strate du département

100 % Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 112 % pour les communes de même strate du département, soit un niveau de pression fiscale moins élevé à l'échelle de la commune

648 Le nombre d'actifs de la commune, soit 77 % de la population des 15-64 ans qui travaille ou cherche du travail, contre 75 % pour la Charente

10,6 % Le taux de chômage pour Boutiers-Saint-Trojan , contre 12,1 % pour la CA du Grand Cognac

25 % La part des femmes à temps partiel pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 8 % pour les hommes

33 Le nombre de 0-3 ans pour Boutiers-Saint-Trojan, soit 2,3 %de la population contre 3,3 % en France métropolitaine

- 21 %** La part des 0-18 ans au sein de la population de la commune, contre 20 % pour la Charente
- 146** Le nombre de plus de 75 ans pour Boutiers-Saint-Trojan, soit 10,2 % de la population, contre 12,2 % pour la Charente
- 34** Le nombre de 80 ans et plus de la commune qui vivent seuls, alors que ce chiffre était de 21 en 2007
- 46** Le nombre seniors exonérés de la CSG, soit 13 % des retraités du régime général pour la CA du Grand Cognac
- 32 762 €** Le revenu moyen des foyers fiscaux pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 22 962 € pour la Charente
- 8** Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA pour Boutiers-Saint-Trojan en 2019, contre 6 en 2017
- 44 %** La part de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est égal ou supérieur au BAC, contre 35 % en 2007
- 10** Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé à Boutiers-Saint-Trojan en 2019
- 10 %** Ce que représentent les dépenses d'équipement de la commune par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (= indicateur de niveau d'investissement), contre 36 % pour les communes de même strate du département
- 293 110 €** L'encours de la dette (= montant restant dû) pour Boutiers-Saint-Trojan au 31 décembre 2019
- 6,6 ANS** La capacité de désendettement en années pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 3,4 pour les communes de même strate du département
- 19 ANS** L'ancienneté moyenne d'emménagement à Boutiers-Saint-Trojan, contre 18 pour la Charente
- 4** Le nombre de logements construits en moyenne chaque année pour 1 000 logements (période 2017-2019), contre 6 pour la CA du Grand Cognac
- 7 %** Le taux de logements vacants (8 % pour la France) de la commune, soit un total de 48 logements sur les 697 que compte Boutiers-Saint-Trojan
- 14** Le nombre d'entreprises d'au moins 1 salarié de la commune, soit 1 entreprises pour 100 habitants
- 35 %** La part des emplois industriels pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 17 % pour la Charente
- 19 %** La part des entreprises créées il y a moins de 3 ans, contre 18 % pour la CA du Grand Cognac
- 23** Le nombre d'associations enregistrées pour Boutiers-Saint-Trojan
- 22,2 %** La part des habitants de la commune ayant une licence sportive, contre 24 % pour la Charente
- 151** Le nombre d'hectares artificialisés pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 151 en 2006
- 6,3 MWH** La consommation électrique annuelle moyenne par habitant de la commune, contre 5,1 pour la CA du GrandCognac
- 6 TONNES** Les émissions de CO2 par habitant pour Boutiers-Saint-Trojan, contre 8 en moyenne au niveau national selon les données de l'ADEME

ÉCOLE

Année scolaire 2020-2021 :

Cette année, l'école de Boutiers St Trojan compte 143 élèves répartis dans 6 classes :

Classe de PS-MS : 23 élèves

Classe de MS-GS : 22 élèves

Classe de CP-CE1 : 25 élèves

Classe de CE1-CE2 : 26 élèves

Classe de CE2-CM1 : 25 élèves

Classe de CM1-CM2 : 22 élèves

Dans le contexte sanitaire actuel, beaucoup de projets pédagogiques ont été malheureusement annulés. Deux projets ont pu cependant être maintenus :

Dispositif Anglais Renforcé :

L'école de Boutiers St Trojan fait partie du dispositif « anglais renforcé ». Chaque classe de la petite section au CM2 bénéficie de l'intervention d'une assistance d'anglais tous les lundis et mardis pour une durée de 30 à 45 minutes. Ces séances permettent de renforcer la pratique de l'oral et de l'écrit de l'anglais.

Ces interventions sont très attendues et appréciées par les élèves.

Projet « des éco-liés responsables » :

En 2020, l'école de Boutiers St Trojan a participé à l'appel à projets « Les élèves charentais au cœur de l'environnement » du Conseil Départemental de la Charente.

Nous avons obtenu une subvention de 1500 € du Conseil de la Charente pour la mise en place de notre projet « des éco-liés responsables ».

Ce montant a été utilisé :

- pour l'achat de matériel de jardinage dans le cadre de la mise en place d'un jardin pédagogique
- pour l'intervention de l'Association Perennis dans chaque classe de l'école.

Plusieurs ateliers sont déjà programmés : compost, atelier de fabrication, réalisation de mur végétal...

Surprise des lutins et du père Noël:

Cette année, le père Noël et ses lutins ont choisi l'école de Boutiers St Trojan pour y installer leur village.



Tous les élèves de la PS au CM2 ont été émerveillés et surpris devant cette transformation de l'école.
Un moment magique !



Le traditionnel goûter de Noël n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année.

Chaque enfant est cependant parti en vacances en emportant un sachet contenant :

- un lutin décoratif offert par l'APE
- une photo souvenir de cette magnifique semaine
- un goûter à emporter offert par la mairie de Boutiers St Trojan (brioche et clémentine).

Mille mercis aux lutins de l'APE pour ce magnifique décor qui a rempli de joie aussi bien les élèves que l'équipe enseignante et municipale !

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS

○ Les jeunes philatélistes boutiérois

Le club des jeunes philatélistes devait reprendre le 6 Novembre 2020 comme je l'avais annoncé dans le dernier journal.

Malheureusement le deuxième confinement est arrivé et a empêché de reprendre à nouveau notre activité.

À cette date là, l'effectif semblait avoir énormément baissé, de 8 jeunes je n'aurais eu seulement que 3 jeunes mais bien motivés pour s'investir dans cette nouvelle saison philatélique.

J'essaie de rester en contact avec eux en attendant des jours meilleurs!!!

Donc depuis le 13 Mars 2020, la philatélie s'est arrêtée à Boutiers comme d'ailleurs partout au plan national où toute manifestation a été supprimée et reportée en 2021 si cela se révèle possible.

À ce jour aucune date de reprise ne peut-être avancée.

Le 20 Février 2021 avait été fixé pour reprendre notre activité mais les nouvelles arrivant chaque semaine nous laissent très pessimistes et nous projettent à une reprise plus sûre vers le printemps.

Lorsque le club pourra à nouveau faire ses activités, les jours et les horaires seront affichés à la mairie et à la salle des associations.

Il sera possible de ne pas ouvrir notre club seulement aux philatélistes mais à tout collectionneur que ce soit cartes postales, pièces de monnaie, fèves, pin's.....

Nous avons tous besoin de rencontrer d'autres personnes passionnées par notre passe temps favori.

Alors n'hésitez pas à enrichir notre club par votre savoir!!

Finissons sur une petite note de nostalgie, pourquoi ne pas revoir un jour une fête du timbre à Boutiers Saint Trojan?

La vilaine année 2020 est finie. En ce début d'année je vous souhaite à toutes et à tous une meilleure année 2021 en protégeant votre santé et l'espoir de se retrouver à Boutiers lors des diverses manifestations de nos associations.

Pierre Jantzen animateur philatélique

05 45 81 44 73 / 06 83 20 04 98

pierre.jantzen@orange.fr



FÊTE DU TIMBRE EN MARS 2019

○ La Société de Chasse



Nous avons achevé l'exercice 2020 avec un sentiment mitigé. Heureux que celui ci se termine dans les circonstances que nous connaissons et surtout inquiets de repartir pour 2021 dans l'incertitude, la peur parfois, dues à cette pandémie que nous n'arrivons toujours pas à maîtriser malgré toutes les consignes que l'on nous impose. Vivement demain !!!

En ce qui concerne notre loisir préféré, sachez que nous avons nous aussi tourné au ralenti. Lorsque cela a été possible, nous avons réalisé quelques battues aux sangliers avec nos amis de Nercillac (6 sangliers prélevés à ce jour), nos battues habituelles aux chevreuils et aux renards (qui continueront jusqu'au mois de Mars avec un lieutenant de louveterie).

Nous espérons pouvoir cette année reconduire notre loto et notre journée faisans pour renflouer nos caisses.

A ce titre nous avons réalisé un calendrier qui peut être obtenu en sollicitant un des membres du bureau. L'année qui vient va aussi permettre de renouveler le bureau ou tout au moins une partie de celui-ci.

Nous allons essayer de privilégier les habitants de la commune pour y adhérer.

Nous espérons des jours meilleurs pour tous et pour toutes les activités qui comme nous profitent de notre nature si agréable .

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le bureau

○ Les Noctambules et le jumelage avec Bergtheim

Meilleurs vœux de l'ensemble vocal « Les Noctambules »
et de son chef David Parola pour 2021

Les répétitions, les concerts n'ont pu avoir lieu depuis de longs mois .
Tous espèrent une reprise prochaine

Les membres du bureau du Comité de jumelage de Boutiers St-Trojan présentent à tous leurs
meilleurs vœux pour l'année 2021.

Les projets de rencontre avec nos amis de Bergtheim ne peuvent se concrétiser pour l'instant, mais le moment venu, les retrouvailles n'en seront que plus chaleureuses .

Espérons, gardons confiance !



Chers lecteurs,

Tout d'abord, l'APE vous souhaite une très bonne année 2021 en espérant qu'elle puisse vous apporter le meilleur.

Pour les fêtes de fin d'année, en plus des ventes de chocolats et de sapins, l'équipe de l'APE a voulu proposer quelque chose aux enfant de l'école !

Les idées ne manquaient pas mais avec les conditions sanitaires les possibilités étaient limitées. Nous avons finalement abouti à la décoration de l'école avec uniquement des matériaux de récupération. Ce fut un travail d'équipe mais avec le confinement nous avons dû oeuvrer en comité réduit.

Nous espérons avoir fait plaisir aux enfants et à l'équipe enseignante qui ont vu leurs projets scolaires s'annuler au fur et à mesure de l'évolution sanitaire.

Deux petites vidéos sont accessibles sur notre page facebook. Les enfants ont ainsi pu partager, avec leurs parents, leur Noël à l'école.

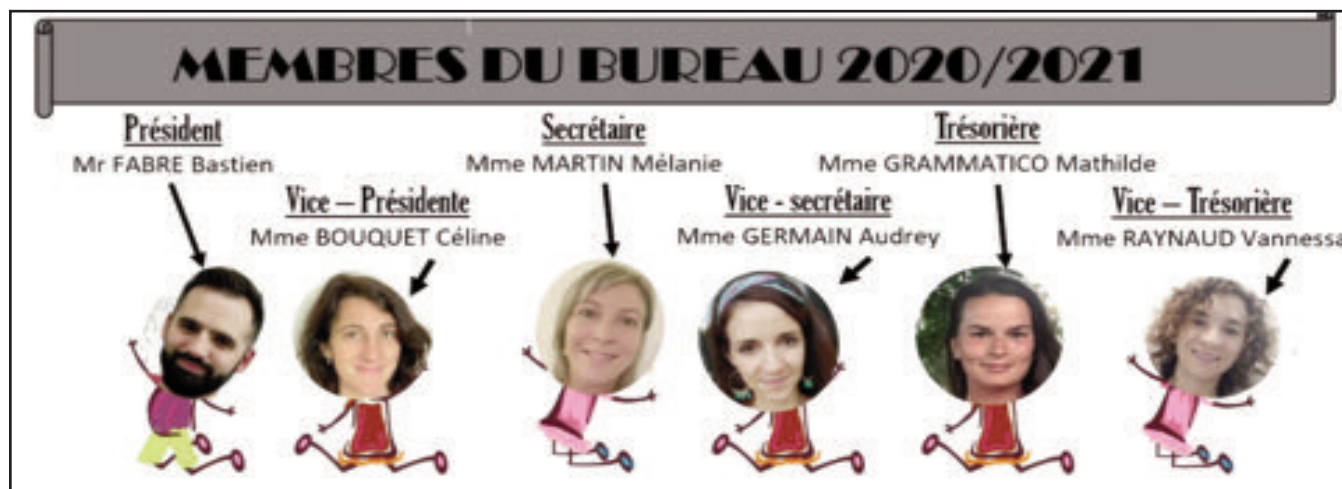
Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés (récupération, réalisation, installation), l'équipe municipale et en particulier M. le Maire qui a soutenu notre projet, l'équipe enseignante qui fut ravie d'accueillir un peu de joie de Noël, les parents pour leurs commentaires enthousiastes et les enfants pour tous leurs petits messages !

Aussi, toujours dans l'optique de soutenir les actions de l'école, nous avons proposé, durant le mois de janvier, la vente de galettes des rois en partenariat avec la boulangerie "le fournil de Boutiers Saint Trojan".

En vous souhaitant encore une très bonne année, l'APE vous donne rendez-vous sur son Facebook pour y retrouver son actualité.

L'équipe de l'APE





○ Des nouvelles du comité des fêtes

Nous ne pouvons, à ce jour, vous dire qu'elles seront les manifestations qui pourront être organisées cette année par l'équipe du Comité des fêtes de Boutiers St Trojan en raison de la pandémie.

Pour mémoire, l'année passée, aucune manifestation n'a eu lieu.

Nous avions prévu en fin d'année 2020, un repas à emporter au profit du Téléthon qui finalement a dû être annulé en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant.

Malgré tout, le Comité des fêtes a décidé de reverser la subvention donnée par la mairie et de faire un don de 500€ au Téléthon.

Toute l'équipe du Comité espère vous revoir prochainement, et vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année, un retour à la vie normale serait bien pour le moral de tous et pour la vie associative..

Prenez soin de vous et de vos proches.

A très vite.



Le Comité des fêtes.

■ DU CHANGEMENT À LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie va connaître quelques changements dans les semaines à venir.

Marion

Marion Charton nous a fait part de sa volonté de suivre son compagnon dans la région parisienne.

En ce début d'année, son souhait se concrétise.

Elle vient de trouver un nouvel emploi et quittera ses fonctions à la mairie de Boutiers Saint Trojan à la fin du mois de février.

Nous lui souhaitons le meilleur à titre personnel et professionnel, et nous sommes persuadés qu'elle saura s'accomplir dans son nouvel environnement.

Nous avons donc engagé le processus de recrutement il y a plusieurs semaines.

Nous avons décidé de recruter Madame Corinne Vergnaud pour la remplacer à l'accueil et au secrétariat.

En poste à La mairie de Val d'Auge, commune nouvelle issue du regroupement de quatre communes du Rouillacais, Madame Corinne Vergnaud prendra ses fonctions dans les prochaines semaines.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Corinne





Faire parler les murs

Jusqu'à présent nous avons surtout regardé et commenté des tableaux, oeuvres d'artistes reconnus et la plupart du temps conservées dans des musées; ceci concernait donc peu l'art contemporain.

Aujourd'hui je vais te parler du "Street art", art de rue apparu autour des années 1960 mais ayant explosé au XXIe siècle et consistant à peindre légalement ou non, à même le mur dans un espace public .

Ces oeuvres sont donc vues de tous, librement et gratuitement et sont destinées le plus souvent à nous transmettre un message humoristique, politique ou poétique ayant généralement trait à l'actualité.

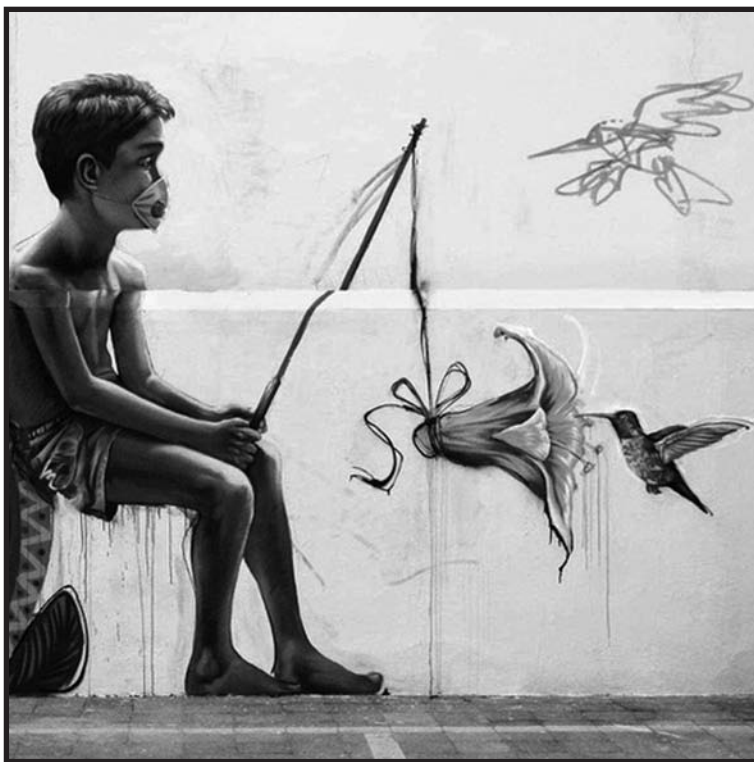
C'est un art accessible à tous, dans un espace ouvert contrairement à l'art traditionnel se situant dans les musées, galeries ou chez des particuliers.

C'est un art de partage afin de nous permettre de réfléchir sur notre société.

L'auteur(trice) n'est pas toujours connu(e), d'autant plus qu'il(elle) choisit souvent un pseudonyme, mais que l'on peut reconnaître grâce au style de chacun(e).

Depuis bientôt un an que nous vivons avec la Covid, ces oeuvres fleurissent sur tous les murs de la planète.

1. Oscar Axo (Mexique)



Ce petit garçon masqué, paraissant pêcher, ne risque pourtant pas d'attraper beaucoup, de poissons, pourquoi?

Malgré son masque, nous pouvons deviner l'expression de son visage: il est pensif.

Pourquoi le street artiste a-t-il associé la canne à pêche à une fleur, coupée et butinée par un colibri, plutôt qu'à un poisson?

Afin de t'aider je vais te raconter la légende amérindienne du colibri.

Un jour il y eut un immense incendie de forêt et tous les arbres se mirent à brûler. Les animaux étaient terrifiés et observaient, impuissants ce désastre.

Seul un colibri s'activait, allant chercher inlassablement des gouttes d'eau avec son bec pour les jeter sur le feu.

Le tatou, énervé par cette agitation lui dit:

"Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu éteindras le feu!" .

"Peut être répondit le colibri, mais j'aurai fait ma part."

2 - Bansky (Angleterre) “Game Changers”



Bansky, célèbre artiste de Street Art britannique dont personne ne connaît le visage et intervenant sur les murs du monde entier, vient d’offrir cette oeuvre , exceptionnellement sur papier, à un hôpital de Londres afin de remercier les soignants.

Quels sont les deux personnages que tu reconnais dans ce dessin de Banny ?

Pourquoi sont ils maintenant à la corbeille et par qui sont-ils remplacés?

Vois-tu un lien commun entre ces jouets?

Sont-ils de même nature?

A toi de jouer

Tu as sans doute compris le sens de ces deux histoires et combien leur sujet est actuel.

Les artistes sont là pour nous interpeller.

Oscar Axo nous fait comprendre l’urgence à protéger la nature et ses ressources : la nature (l’enfant n’a plus d’eau pour pêcher, la fleur est coupée) les animaux(il n’y a plus de poisson).

Son masque est il déjà une conséquence ?

Bansky, lui, rend hommage aux soignants. Il nous invite à l’entraide et au civisme afin de combattre l’épidémie, à être un citoyen du monde.

Les artistes à travers leurs créations nous permettent de réfléchir, d’ouvrir les yeux, c’est le rôle de l’art et le Street-Art le permet magnifiquement en étant plus visible par sa taille, son lieu d’exposition et sa gratuité.

Ici les enfants sont les acteurs de ces histoires, ils nous mettent devant nos responsabilités car il s’agit de votre avenir et celui de notre planète.

Toi aussi tu peux être le colibri.

En t’inspirant des oeuvres ci-dessus, peux-tu toi aussi mettre en scène un enfant et des éléments choisis parmi ceux proposés ci-dessus (la nature, animaux, personnages...) afin de nous inciter à devenir nous aussi des petits héros comme le colibri?

Tu peux utiliser des éléments trouvés dans des revues ou journaux, utiliser des mots, des lettres, des photos découpées que tu colleras, tu peux écrire, **c’est toi l’artiste!**

Patricia Nifenecker

LE COIN DU JARDINIER ET DU CUISINIER

« Mieux vaut un loup dans son troupeau, qu'un mois de février beau. »
« Février remplit les fossés, mars les vide. »

Février au jardin

L'hiver est encore là, mais même si les journées restent froides, les jours rallongent sensiblement.

Au potager, c'est toujours l'heure du repos.

Vous pouvez toutefois par les plus belles journées profiter de votre temps libre pour pailler les plantations et préparer la terre et le semis.

En fin de mois, vous pourrez planter les échalotes et les topinambours, ainsi que les oignons et les ails si le climat s'adoucit.

Les graines seront quant à elles semées sous cloches ou à l'abri d'un tunnel.



Le jardinage au potager en février

- Récoltez les poireaux et les choux de Bruxelles.
- Semez sous serre ou châssis, les carottes, les poireaux d'été et les laitues.
Plantez l'ail rose, et les griffes d'asperges dans les tranchées préparées au mois de janvier.
- Nettoyez vos planches de fraisiers : feuilles sèches et mauvaises herbes.
Divisez les pieds de rhubarbe.



Jardiner au verger en février

- Taillez et rabattez figuier, noisetier, cognassier, groseillier, framboisier.

C'est aussi le moment de la taille pour les arbres à pépins. En revanche, pour les arbres à noyaux et à petits fruits, c'est le moment de la plantation.

- Taillez la vigne et la treille, ainsi que les poiriers.
Pulvérisez de la bouillie bordelaise sur vos pêchers.
- Profitez en aussi pour faire vos greffes en fentes et pour planter vos boutures de groseilliers et de cassissiers.



Le jardinage au jardin d'ornement et massifs de fleurs en février

- Plantez les bisannuelles si vous n'avez pas fini.
Il est encore temps de diviser et replanter les vivaces.
Plantez rhododendrons et azalées. Faites vos boutures de chrysanthèmes et commencez à semer des graines de fleurs pour l'été.
- Nettoyez les hortensias en coupant les branches sèches.
- Taillez les rosiers et taillez les arbustes ou grimpantes qui fleurissent sur le bois de l'année.
- Consacrez vous à votre pelouse, puisqu'il y a peu à faire pour les fleurs : redessinez ses bordures, aérez-la, scarifiez-la, semez-la si vous en êtes au stade de la création !
- Profitez de vos premières floraisons : crocus, primevères, narcisses..



Le coin du cuisinier

Aujourd'hui le poisson...après les fêtes !

Blanquette de lotte aux morilles et trompettes-des-morts

Préparation 40 mn. Repos 24h. Cuisson 1h15. Pour 6 à 8 personnes.

Ingrédients : 2 kg de lotte en gros morceaux, 2 carottes, 1 poireau, 2 branches de céleri, 50 g de morilles séchées, 50 g de trompettes-des-morts sèches, 1 gros oignon, 2 gousses d'ail, 20 cl de vin blanc, 1,5 litre de fumet de poisson ou de coquillages, 2 jaunes d'œufs, 150g de crème fraîche épaisse, 75 g de beurre, 75 g de farine complète, un bouquet garni, quelques brins de persil, huile d'olive, sel, poivre.

- La veille, faites tremper les champignons dans un grand récipient d'eau froide.
- Le jour du repas, égouttez, rincez et faites tremper de nouveau les champignons pour bien retirer le sable des morilles.
- Émincez l'oignon, le céleri et le poireau. Épluchez les carottes, coupez-les en rondelles. Hachez l'ail. Faites chauffer le fumet.
- Faites chauffer un filet d'huile d'olive dans une cocotte, faites suer l'oignon, les carottes le poireau, le céleri et l'ail. Lorsque les légumes sont bien tendres, déglacez au vin blanc. Faites réduire presque à sec, puis versez le fumet. Ajoutez le bouquet garni et portez à petite ébullition. Faites réduire sur feu doux 20 min. Ajoutez les morceaux de lotte et poursuivez la cuisson 8 min environ, selon la taille des morceaux. Réservez le poisson, filtrez le bouillon et prélevez-en 1 litre.
- Dans une cocotte, faire un roux blanc avec le beurre et la farine (voir ci-dessous). Versez le litre de bouillon en fouettant. Ajoutez les champignons égouttés et laissez cuire 10 min à petit bouillon. Goûtez et assaisonnez.
- Mélangez la crème fraîche avec les jaunes d'œufs. Hors du feu, versez ce mélange dans le velouté en fouettant, portez de nouveau à ébullition. Remettez les morceaux de lotte dans la sauce pour les réchauffer, comptez 1 à 2 min. Rectifiez l'assaisonnement.
- Parsemez la blanquette de persil ciselé et servez aussitôt, avec du riz, blanc ou noir. ou une purée de pommes de terre. On pourra accompagner cette blanquette d'un sancerre blanc.

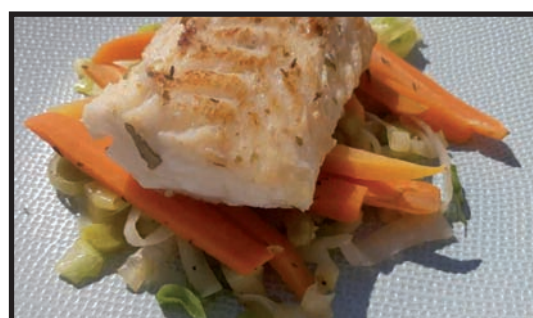
Pour faire un roux blanc : faire fondre le beurre dans une casserole puis ajouter la farine en une fois, en mélangeant au fouet, et laisser cuire 2 min.

Pavé de cabillaud, carottes rôties au chorizo

Préparation 25 min. Repos 10 min. Cuisson 45 min. Pour 4 personnes.

Ingrédients : 4 pavés de cabillaud avec la peau de 250 g chacun, 2 bottes de carottes, 150 g de chorizo, 100 g d'olives, 80 g d'amandes mondées, 2 gros oignons, 5 brins de thym, 7 c. à soupe d'huile d'olive, gros sel, sel, poivre.

- Préchauffez le four à 180°.
- Nettoyez les carottes, les couper si elles sont trop longues, épluchez les oignons et coupez-les en 6 gros quartiers. Assaisonnez le tout généreusement, versez 5 c. à soupe d'huile et mélangez bien. Répartissez les carottes et les oignons sur une plaque et enfournez pour 35 à 40 min en remuant de temps en temps. Ajoutez les amandes, les olives, les brins de thym et le chorizo coupé en rondelles épaisses. Poursuivez la cuisson 10 min.
- Salez les morceaux de cabillaud avec du gros sel, placez-les 10 min au réfrigérateur puis rincez-les. Essuyez-les soigneusement avec du papier absorbant.
- Chauffez 2 c. à soupe d'huile dans une poêle. Lorsqu'elle est chaude, disposez les pavés, côté peau dessous, et faites les cuire 4 min. Surveillez la cuisson: la chair doit rester nacrée. Retournez les pavés et faites-les cuire 1 min sur l'autre face.
- Servez aussitôt les pavés avec la garniture. (avec un irouléguy blanc)



UN PETIT COIN DE RÉFLEXION

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II										■			■		
III							■								
IV								■							
V		■		■			■						■		
VI						■		■				■			■
VII						■									
VIII								■		■					
IX		■									■				
X				■						■					■
XI											■			■	
XII				■			■								
XIII	■		■							■					
XIV							■			■					
XV								■					■		

Horizontalement.

- I. La postérité jugera de leur intérêt. Coups de bourdon.
- II. Vieux charlatan. Avant en arrière. Au bout du fil,
- III. A sa place au bout du palais. Quatuor classique.
- IV. Fait preuve de discernement s'il est bon. Sont nettement en hausse.
- V. En Corse, Ouvre un bidon. Éclat de rire.
- VI. Camus. Demoiselle sur le pavé. Crack.
- VII. Un minimum d'air. Maux d'enfants. Dans les maths.
- VIII. À l'envers: équitablement partagé. Macaroni pour quelques-uns.
- IX. Populaire à Épinal. Blé bulgare.
- X. Fait tourner la tête dans l'autre sens. Héritages non revendiqués. Cède mais ne rompt pas.
- XI. Heureux avec des enfants. préposition.
- XII. Entre deux portes. A changé de direction.
- XIII. Richard de Lydie. Sa spécialité devrait être le paratonnerre.
- XIV. A bien tourné au cinéma sous le nom de Jojo. Pronom. Faire la vidange.
- XV. Col montant. Sport de détente. Quartier de Colombes.

Verticalement.

1. Passent bien sur le petit écran. Note.
2. Touchés au cœur. Sa fortune est inestimable. Faux ronds.
3. Font partie de l'assistance publique. Note.
4. Petit parisien. Équipe d'Outre-Manche. Dans les cuivres ou dans les bois.
5. Vaisseau très important. Œuvre de chair. Repoussa du pied.
6. Mauvaises mines. Association de deux moitiés.
7. En équilibre. On ne peut pas croire aveuglément à ses récits de guerre et à ses relations de voyage bien sûr, mais ils sont admirables. Des lettres pour le patron.
8. Entièrement dévoilée. Arrivées ou très fatiguées.
9. Agents de liaisons.
10. Se retrouvent parmi les huiles. Partie d'Israël. Morceau de Puccini.
11. Difficile à avaler. Culte du souvenir.
12. Plat de côte. Pas ici.
13. Marque un point. Gagnées ou touchées.
14. Article du Figaro. Nuit...qui tombe.
15. Produite en série par Schneider. Article. On y va à la rame.

		7			4	5		8
					1			
5	2	8				1		9
		3			5			1
			3	2		9	7	
1		9	7		3		6	
			4					
	3				9			7

Moyen

		8		6	2		5	
	3	6			4			
	7							1
		5			1		2	
	8		5		3		6	
	1		4			9		
8							9	
			6			7	1	
	6		2	9		5		

Difficile

(solutions des jeux, dernière page du journal)

TÉLÉPHONES UTILES

Mairie	05 45 32 12 60	Ecole	05 45 32 18 35
Infirmière	05 45 32 30 00	Transcom	0 800 881 691
Taxi de Boutiers	05 45 82 33 26	Magnétiseur	09 54 48 54 25
Coiffeur	05 45 83 65 96	Boulangerie	05 45 35 47 37
Boucherie Charcuterie	05 45 32 33 27		
Bar / Presse / Restauration	05 45 35 27 05		

COLLECTES DE SANG 2021 – COGNAC		
LUNDI 4 JANVIER	15H30-19H30	CHATEAUBERNARD Salle des fêtes des Pierrières
LUNDI 1 ^{ER} FEVRIER	8H30-12H00	CHATEAUBERNARD Salle Jean Tardif
LUNDI 1 ^{ER} MARS	8H30-12H00	COGNAC LA SALAMANDRE
MARDI 6 AVRIL	15H30-19H30	CHATEAUBERNARD Salle des fêtes des Pierrières
LUNDI 3 MAI	15H30-19H30	CHATEAUBERNARD Salle des fêtes des Pierrières
LUNDI 7 JUIN	8H30-12H00	CHATEAUBERNARD Salle Jean Tardif
LUNDI 5 JUILLET	15H30-19H30	CHATEAUBERNARD Salle des fêtes des Pierrières
LUNDI 2 AOUT	8H30-12H00	COGNAC LA SALAMANDRE
LUNDI 6 SEPTEMBRE	15H30-19H30	CHATEAUBERNARD Salle des fêtes des Pierrières
LUNDI 4 OCTOBRE	8H30-12H00	CHATEAUBERNARD Salle Jean Tardif
MARDI 2 NOVEMBRE	15H30-19H30	COGNAC LA SALAMANDRE
LUNDI 6 DECEMBRE	8H30-12H00	CHATEAUBERNARD Salle Jean Tardif

ÉTAT CIVIL

Naissances

- **FORTUNA** Flora Océane née le 07/05/2020
- **VINCENT** Juliette née le 07/11/2020
- **HARROUCH** Adam né le 12/12/2020



Décès

- **POUZOU** Alain-Philippe le 01/12/2020
- **LAFORGE** Serge le 04/12/2020
- **Moyet (CHEDOUTEAUD)** Hélène Hentiette le 10/12/2020
- **VINCENT (TARDY)** Jeanine Louise Claire le 25/12/2020
- **PERRIN (DAVID)** Odile Alice Juliette le 03/01/2021



BOUTIERS SAINT TROJAN... A LA FIBRE POLITIQUE

Le conseil municipal de notre petite commune a manifesté et exprimé à plusieurs reprises ses choix politiques.

Le 4 octobre 1896, à l'occasion de la venue en France du Tsar Nicolas II et de son épouse Alexandra Féodorovna à la tête d'une délégation russe, le conseil municipal tient à manifester sa joie en adressant un message d'approbation :

« Expose que l'arrivée en France des souverains Russes, a une trop haute portée politique et pacifique pour que la commune de Boutiers Saint-Trojan n'en manifeste pas sa joie patriotique»

Il propose donc au conseil l'envoi à l'Ambassadeur de Russie à Paris du télégramme suivant :

«Le conseil municipal de Boutiers Saint-Trojan (Charente) réuni extraordinairement et spécialement se fait l'interprète unanime des sentiments patriotiques de la population en acclamant l'arrivée de Leurs Majestés sur la terre française par le cri de VIVE la RUSSIE ».

Arrivé à Paris à la tête d'une délégation russe, Nicolas II effectuait ce voyage officiel pour célébrer l'alliance Franco-Russe signée en 1893 par son défunt père le tsar Alexandre III.

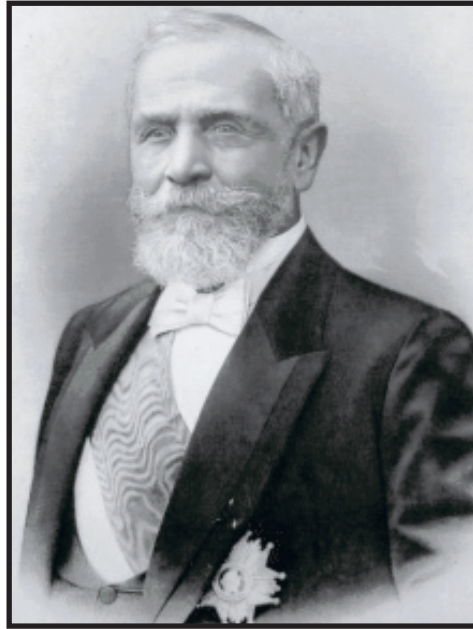


Nicolas II (1868 - 1918)
Tsar de 1896 à 1918zz

En 1899, à l'occasion de l'élection d'Emile Loubet comme Président de la République, la municipalité de Boutiers Saint-Trojan résolument républicaine, lui adresse une lettre :

« A Emile Loubet gardien inébranlable de la Constitution »

Ajoutant : « Qu'il est le seul à assurer au pays le calme et la sécurité » et l'assure « de la confiance qu'il inspire à la patriotique population de la commune ».



Emile Loubet (1838 – 1929)
Président de la République de 1899 à 1906

Emile Loubet, avocat de formation.

Maire de Montélimar en 1870, il est élu député de la Drôme en 1876, sénateur en 1885 puis Président du Sénat en 1896.

Il devient Président de la République le 18 février 1896.

Républicain modéré, il siège à gauche.

Son septennat est marqué par le « scandale de Panama » ; « l'affaire Dreyfus » et « l'Exposition Universelle de 1900 ».

Diplomate, il s'engage pour un rapprochement avec la Grande-Bretagne et la Russie qui se soldera par la signature de l'Entente cordiale en 1904.

Patrick HURAUX

ROUHLING

Les habitants de Boutiers Saint Trojan sont heureux de présenter leurs vœux à ceux de Rouhling.

Que le souvenir de l'entraide qui a existé entre nous, il y a plus de 75 ans, nous maintienne sur la voie de la tolérance et du partage.



BONNE ANNÉE A TOUS

Quelques nouvelles

- La rentrée scolaire de septembre s'est déroulée sans incidents en présence de 145 élèves.
- Le conseil municipal des enfants a participé à l'opération «nettoyage de la nature» et initié la confection d'une fresque à l'école élémentaire de Rouhling.

- L'association «les bouchons de l'Espoir 57» a organisé la deuxième édition de «la marche des héros», dont le principe est de sensibiliser un maximum de personnes aux cancers de l'enfant.

HISTOIRES, HISTOIRE

Les Maires de Saint-Trojan (suite)



Le 18 mars 1894, le maire invite son conseil à examiner la question de la translation du cimetière de Saint-Trojan « qui se trouve dans l'impossibilité d'inhu-

mer vu le trop plein ».

A cet effet, une commission composée de 5 membres est nommée : messieurs Ferrand, Renaud, Vitet, Raby et Godichaud. Son rôle aura pour objet, la création d'un nouveau cimetière, sans entraîner la suppression de celui de Boutiers situé à Saint-Marmé.

Courant juin, on décide d'attribuer la somme de 50 frs, allouée pour les fêtes publiques, au secours des indigents.

Cette distribution aura lieu le 14 juillet. Aucune réjouissance ne sera donnée cette année, en raison du deuil national dans lequel le pays est plongé (assassinat le 24 juin du Président de la République Sadi Carnot).

On note aussi, quelques remous au sujet de la voie du Solençon. Le conseil doit apporter diverses modifications.

Puis, suite à une nouvelle élection du conseil municipal, on procède le 16 décembre 1894, à l'installation du maire et de son adjoint. J'ignore la forme que pris ce vote.

Cette élection doit faire suite à la Loi du 5 avril 1884, qui a redéfini les fonctions des conseils et

leur nombre (en fonction du nombre des populations). Boutiers Saint-Trojan passe à 12 élus.

Liste de l'équipe :

Vitet Achille, Bouyer Jean, Berthomé Henri, Jouard Elisée, Baraud Auguste, Devédeix Louis, Ferrand Louis, Lestrade Léonard, Sage Léonard, Renaud Henri, Emery Henri et Raby Alfred.

Sans aucun changement quant au tandem Baraud-Vitet.

En cette fin d'année, on procède à la désignation des répartiteurs. Firmin Ardoin, Saint-Trojan Jean-Georges Aubouin, l'Etang Jean Bouyer, Saint-Trojan Louis Ferrand, Saint-Trojan Eugène Larue, Saint-Trojan Henri Renaud, Boutiers Champeaud fils aîné, Tuileries Jean Godichaud aîné, Boutiers Jean Naud, Boutiers Pierre Robinaud, Saint-Trojan Léon Chambaud, Boutiers Charles Guitton fils, Boutiers.

De vives tensions existent entre Pierre Daniaud et le conseil. Un procès est en cours.

Une histoire de remboursement de frais de maçonnerie (Lestrade) est à l'origine de l'affaire de la divergence.

L'affaire ne sera régularisée que fin 1895.

Selon la loi du 15 juillet 1893, chaque commune doit avoir un bureau d'assistance médicale gratuite.

Une liste des personnes nécessiteuses doit être établie.

La réunion du 14 février 1895, définit les différentes commissions de la municipalité :

Travaux de Patrick Huraux

- Commission de la vicinalité - voirie

- Commission des travaux publics

- Commission d'instruction publique

- Commission du cimetière de Saint-Trojan

- Commission d'assistance médicale gratuite.

On constate beaucoup de pauvreté dans notre petite commune. Des aides sous formes d'achat de chaussures et de vêtements sont consenties aux enfants les plus nécessiteux.

Des achats de pain sont effectués auprès du boulanger Lestrade (122.50 frs sur les années 1892, 1893 et 1894).

La municipalité se débat afin d'apporter son soutien. Des exemptions de taxes sont accordées.

Le moindre besoin est un souci financier fâcheux. Les écoles réclament deux tables pour l'école des garçons - coût 85 frs. Les difficultés commencent alors pour le financement. On vit au jour le jour. La tâche n'est certes pas aisée.

Le conseil doit aussi statuer sur les retours au foyer des soutiens de famille. C'est un phénomène fréquent.

C'est ainsi qu'en mai 1895, les jeunes Edmond Jaugin et Grimaud Second rentrent au bercail. Le 26 mai 1895, Auguste Baraud donne connaissance à son conseil, qu'un bon nombre des habitants de la commune, désire fonder une société de secours mutuels sous la dénomination « d'Union fraternelle de Boutiers Saint-Trojan ». (à suivre)

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tél 05 45 32 12 60

AVIS

Accueil de la mairie :

Deux secrétaires différentes vous accueilleront

Madame Chauvet Martine et Melle Charton Marion

le Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Mardi : La Mairie est fermée au public

Mademoiselle Charton Marion

le Mercredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

le Jeudi : de 8 h30 à 12h et de 14h à 17h30

le Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**OBJECTIF
CITOYEN**

Recensement militaire

Le recensement est obligatoire et universel.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Les jeunes gens et jeunes filles, nés de janvier à mars 2021, sont priés de se présenter à la Mairie, **dès leurs 16 ans révolus**, munis du livret de famille de leurs parents, avant le 31 mars 2021.

La pandémie de covid-19 a suspendu
toutes les activités des
associations de la commune.

moyen

6	1	7	2	9	4	5	3	8
3	9	4	5	8	1	7	2	6
5	2	8	6	3	7	1	4	9
4	6	3	9	7	5	2	8	1
9	7	2	1	4	8	6	5	3
8	5	1	3	2	6	9	7	4
1	4	9	7	5	3	8	6	2
7	8	6	4	1	2	3	9	5
2	3	5	8	6	9	4	1	7

difficile

1	9	8	3	6	2	4	5	7
5	3	6	7	1	4	2	8	9
4	7	2	8	5	9	6	3	1
6	4	5	9	7	1	8	2	3
7	8	9	5	2	3	1	6	4
2	1	3	4	8	6	9	7	5
8	2	7	1	4	5	3	9	6
9	5	4	6	3	8	7	1	2
3	6	1	2	9	7	5	4	8

Retrouvez le journal d'informations " LES NOUVELLES DE BOUTIERS SAINT TROJAN "
sur le site de Philippe DUMAS : www.boutiers.venez.fr

horizontalement: I testaments. glas II empirique. ar. fi III luette. elements IV escient. elevees
V rs. opere. ri VI epate. hie. as VII note. bobos. ath VIII itrapim. rital IX imagerie. leva
X uoc. tares. plie XI evenements. en XII sas. deroutee XIII cresus. brest XIV merou. te. pisser
XV iseran. saut. lo

verticalement: 1 telegeniques. mi 2 emues. pot. ovales 3 spectatrices. re 4 titi. team. cor 5 artere. pate.
rua 6 miens. bigamie 7 eq. homere. st 8 nue. rendues 9 telephonistes 10 eleis. sr. pu 11 amere. obit 12
greve. ailleurs 13 ne. atteintes 14 aftershave. esel 15 sissi. la. metro



CONSTRUCTION

Maçonnerie - Gros œuvre
Zinguerie - Ardoise
Charpente - Couverture
Travaux sur cordes

06 67 79 88 64